

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2016

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 21/01/2016

Le 28 Janvier 2016, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Yves DUMOULIN, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Bernard GRISON

OBJET : ASSAINISSEMENT - Demande de subvention - Réhabilitation des réseaux d'assainissement - Route de la Genetière (RD 933) – Commune de Massieux

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique que des études sur les réseaux d'eaux usées ont été réalisées à Massieux, dans le cadre du projet d'aménagement urbain réalisé par la commune de Massieux, route de la Genetière - RD 933. Après diagnostic, les réseaux d'eaux usées nécessitent d'être réhabilités.

L'opération, pilotée conjointement par le service assainissement de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et la mairie de Massieux, est estimée à 112 000 € H.T. Elle est susceptible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain (taux d'aide inconnu).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le projet de travaux de réseaux d'assainissement situé route de la Genetière (RD933) à Massieux évalué à 112 000 € H.T et son plan de financement,
- ✓ **S'engage** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- ✓ **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération,
- ✓ **Autorise** le président à signer toute pièce nécessaire à cette demande,
- ✓ **Autorise** pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser,
- ✓ **Demande** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourront être attribuées.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-2016/01/28-2016B01-AS
Affichage le :

- 3 FEV. 2016

- 3 FEV. 2016

A Trévoux, le 28/01/2016

Le Président,
Bernard GRISON



